

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2008
--

Le Conseil Municipal de MONTBRUN-LAURAGAIS s'est réuni, à 21h, en session ordinaire, à la mairie, le vingt-sept juin deux mille huit, sous la présidence de M. le Maire, Gérard BOLET.

Date de convocation : 23/06/2008

PRESENTS : Jean-Marc BEDER, Gérard BOLET, Danièle CELLIER, Blaise COTTE, Alain DONNEAU, Gil FAUCOUP, Dominique GAUDILLIERE, René LANSOY, Maryse MIKOLAJCZAK, Jean-Luc MOLES, Catherine MONIER, Hélène NOYRIT, Elisabeth SARRATO.

REPRESENTE : Christian ROUGET a donné pouvoir à Hélène NOYRIT.

ABSENT : Gilbert SENAC.

M. Jean-Marc BEDER a été désigné secrétaire de séance.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

M. le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de 3 délégués et de leurs 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 21 septembre 2008, conformément au décret n° 2008-494 du 26 mai 2008 par lequel ils ont été convoqués, et selon la procédure définie par les articles L.284, L.288 et L.289 du Code Electoral.

Font acte de candidature Mmes Monier et Sarrato, MM. Beder, Bolet, Lansoy, Moles. M. le Maire rappelle qu'il est possible de voter pour une personne non candidate.

1^{er} tour de l'élection des 3 titulaires :

Nombre de votants : 14
 Nombre de suffrages nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme Elisabeth Sarrato :	11 voix
M. Gérard Bolet :	9 voix
M. Jean Marc Beder :	8 voix
Mme Catherine Monier :	6 voix
M. Jean-Luc Moles :	4 voix
M. René Lansoy :	4 voix

Sont élus au 1^{er} tour les 3 titulaires : Mme Sarrato, MM. Beder et Bolet

1^{er} tour de l'élection des 3 suppléants :

Nombre de votants : 14
 Nombre de suffrages nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme Catherine Monier :	14 voix
M. Jean-Luc Moles :	14 voix
M. René Lansoy :	14 voix

Sont élus au 1^{er} tour les 3 suppléants : Mme Monier, MM. Moles et Lansoy

MODIFICATION DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES ET REMISE EN ETAT DE L'ECLAIRAGE DE SECOURS ET DE L'ALARME INCENDIE.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 9 novembre 2007.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le chauffage de la salle des fêtes étant insuffisant, il est nécessaire de le modifier, ainsi que de remettre en état l'éclairage de secours et l'alarme incendie.

Des devis ont été demandés à A.M.G.P. et à Monsieur Richard SOLAN, pour le remplacement des radiants par des aérothermes, la modification du tableau électrique et la remise en état des dispositifs de secours.

Après avoir examiné les 2 devis proposés, il a été retenu le mieux-disant, soit celui de M. SOLAN, pour un montant de 3 805.01 € H.T. (4 550.79 € T.T.C.).

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité, décide de demander une subvention la plus large possible au Conseil Général, et autorise M. le Maire à signer tout document afférent.

Nombre de suffrages exprimés : 14
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.